BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2025

PHILOSOPHIE

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 8

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.

Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants

Sujet 1

Y a-t-il des choses dont il ne faudrait pas avoir conscience ?

Sujet 2

Est-il utile d'être juste ?

Sujet 3

Expliquer le texte suivant :

Dans la science, les convictions n'ont pas droit de cité, voilà ce que l'on dit à juste titre : c'est seulement lorsqu'elles s'abaissent au rang modeste d'une hypothèse, d'un point de vue expérimental provisoire, d'une fiction régulatrice[1], que l'on a le droit de leur accorder l'accès au royaume de la connaissance et de leur y reconnaître même une certaine valeur, toujours avec cette restriction de demeurer soumises à la surveillance policière[2], à la police de la méfiance. Mais si l'on y regarde de plus près, cela ne signifie-t-il pas que c'est seulement lorsque la conviction *cesse* d'être conviction qu'elle peut parvenir à accéder à la science ? La discipline de l'esprit scientifique ne commencerait-elle pas par le fait de ne plus s'autoriser de convictions ? C'est vraisemblablement le cas. Il reste seulement à se demander s'il ne faut pas, *pour que cette discipline puisse commencer*, qu'existe déjà une conviction, et une conviction si impérative et inconditionnée qu'elle sacrifie à son profit toutes les autres convictions. On voit que la science aussi repose sur une croyance, qu'il n'y a absolument pas de science « sans présupposés ». Il ne faut pas seulement avoir déjà au préalable répondu oui à la question de savoir si la *vérité* est nécessaire, mais encore y avoir répondu oui à un degré tel que s'y expriment le principe, la croyance, la conviction qu'« il n'y a *rien* de *plus* nécessaire que la vérité, et que par rapport à elle, tout le reste n'a qu'une valeur de second ordre ».

Friedrich NIETZSCHE, *Le gai savoir* (1882)

[1] Fiction régulatrice : idée qui permet de guider la recherche.
[2] Surveillance policière : à prendre dans le sens figuré d'une vigilance intérieure.